

NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

77 N° 6 1955

L'immortalité de l'âme dans le livre de la
Sagesse et dans les documents de Qumrân

M. DELCOR

p. 614 - 630

<https://www.nrt.be/es/articulos/l-immortalite-de-l-ame-dans-le-livre-de-la-sagesse-et-dans-les-documents-de-qumran-2417>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2019

L'immortalité de l'âme dans le livre de la Sagesse et dans les documents de Qumrân ¹

C'est dans le Pseudo-Salomon qu'apparaît pour la première fois dans tout l'Ancien Testament le terme ἀθανασία : immortalité, et son équivalent ἀφθαρσία, incorruptibilité (III, 2, 4; VI, 19). Chez les auteurs grecs profanes, ce dernier terme revêt déjà quelquefois cette signification. Plus tard, Philon l'utilise dans le même sens, et, dans le IV^e livre des Macchabées, l'apocryphe du II^e siècle de notre ère, c'est elle qui stimule la vaillance des martyrs ².

On, ces termes, dans le livre de la Sagesse, sont le véhicule d'une doctrine absolument nouvelle : l'immortalité de l'âme. Nous avons dit ailleurs comment elle avait été préparée par la méditation sapientielle de l'assomption d'Elie et d'Enoch. Mais il y a plus, tout un courant mystique qui se fait jour dans le Psautier célèbre l'expérience de l'union à Dieu dans la prière et dans le culte, et sa supériorité sur la vie matérielle et l'abondance des biens. Le Ps. IV, 8 est à cet égard significatif : « Yahvé, tu as mis en mon cœur plus de joie qu'ils n'en ont, comblés de froment et de vin nouveau ³ ». Cette expérience intime est vraiment pour le psalmiste source de vie (Ps. XXXVI, 10) et l'exilé, éloigné du sanctuaire national où, plus que partout ailleurs, il peut entrer en union avec son Dieu, brame comme la biche après l'eau vive (Ps. XLII, 2).

Ce courant d'une haute spiritualité, réservée simplement à quelques âmes ferventes, préparait efficacement l'idée d'une possibilité de vie toute spirituelle dans l'au-delà. Comment croire en effet que Celui qui faisait ici-bas leurs délices pouvait leur manquer un jour après la mort ⁴? L'un d'eux dans un accent de foi profonde ne s'était-il pas écrié :

« Tu n'abandonneras pas mon âme au shéol
Tu ne laisserais pas ton fidèle voir la fosse » (Ps. XVI, 10).

1. Nous présentons ici un fragment de chapitre d'un volume à paraître sur *L'au-delà dans l'Ancien Testament*. Depuis l'époque où cette étude a été rédigée, l'Université hébraïque de Jérusalem a publié de nouveaux documents qui pourraient apporter de nouvelles précisions.

2. Il est assez curieux de noter que dans cet apocryphe, qui s'inspire du II^e livre canonique des Macchabées, l'immortalité de l'âme fait place à la résurrection. Cfr A. Dupont-Sommer, *Le quatrième livre des Macchabées*, Paris, 1939, p. 45.

3. Cfr aussi Ps. XVII, 15; LXIII, 4; LXXXIV, 11.

4. Cfr dans ce sens A. M. Dubarle, *Une source du livre de la Sagesse?*, dans la *Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques*, t. XXXVII, 1953, p. 140.

Ainsi, la doctrine de l'immortalité, comme celle de la résurrection du corps, s'inscrivait normalement au terme de ce que l'on peut appeler la poussée de la spéculation juive. Un mouvement puissant et continu entraînait l'âme juive vers la croyance en l'immortalité. Comme on l'a dit excellemment : « Ce mouvement était né et avait grandi en Israël, et lentement il se dirigeait vers son but. Pour l'atteindre, il lui manquait de franchir la distance qui sépare l'ardeur du désir de la certitude de la foi⁵ ». Est-ce la doctrine de Platon qui lui a servi de pôle catalyseur ? On l'a souvent soutenu, mais il y a lieu maintenant de réviser nos positions depuis la découverte récente des manuscrits du désert de Juda. Ils nous semblent avoir joué un rôle décisif sur la doctrine de l'immortalité de l'âme dans le livre de la Sagesse, comme nous le verrons à la fin de ce chapitre.

En toute hypothèse, si l'on garde l'explication classique, on ne peut parler d'emprunt pur et simple à la pensée grecque, mais d'influence, de climat favorable à l'expression d'une doctrine déjà latente mais qui n'arrive pas à s'exprimer. Pour le cas présent, il est bien certain que la philosophie grecque a fourni au Pseudo-Salomon un vocabulaire précis parce que depuis longtemps constitué, mais on ne peut pas dire qu'avec ce vocabulaire sur la destinée de l'âme aient pénétré dans la pensée juive certaines conceptions platoniciennes. Nous avons déjà montré comment la doctrine de la préexistence des âmes et de la métempsychose, au sens où l'entendait Platon, était absente de l'horizon du livre de la Sagesse. Il faut dire tout autant que l'immortalité telle que la présente le Pseudo-Salomon est un pur don de Dieu et qu'aucune spéculation philosophique ne la fonde. Elle n'est pas accordée seulement à une élite de penseurs ou de sages, elle sera l'apanage de tous ceux qui ont mené une vie vertueuse. En un mot, elle est religieuse et biblique.

A la suite d'un passage assez long où l'auteur du livre de la Sagesse expose la conception pessimiste de la vie selon les jouisseurs (I, 16-II, 21), il s'explique tout aussitôt sur leur erreur :

« Ils ignorent les secrets de Dieu⁶
ils n'attendent pas de rémunération pour la sainteté,
ils ne veulent pas croire à la récompense des âmes pures.
Oui, Dieu a créé l'homme pour l'immortalité,
Il en a fait une image de sa propre nature;
c'est par l'envie du diable que la mort est entrée dans le monde;
Ils en feront l'expérience, ceux qui lui appartiennent.
Les âmes des justes, elles sont dans la main de Dieu,
Et nul tourment ne les atteindra » (II, 22-III, 1).

5. E. Osty, dans la *Bible de Jérusalem*, p. 26.

6. A. M. Dubarle, *art. cit.*, p. 432, a rapproché l'expression des « mystères de Dieu »; cfr III, 23 du *Manuel de Discipline*, l'un des manuscrits du désert de Juda, trouvés en 1947 : cfr IV, 6; IV, 18; où l'on rencontre tour à tour « les mystères de connaissance », « Dieu en ses mystères d'intelligence ».

Commentons brièvement ce texte. C'est une affirmation bien singulière que celle du Sage : Dieu a créé l'homme pour l'immortalité; la mort, qui est entrée dans le monde par l'envie du diable, sera le partage des seuls suppôts de Satan! Y aurait-il dans ce passage la négation même de l'universalité de la mort? Il faut répondre par la négative, car on irait contre l'expérience commune : la mort visée ici ne peut pas être la mort naturelle, mais la mort spirituelle, apannage des seuls impies. Du même coup, l'immortalité n'est pas l'immortalité corporelle, mais l'immortalité spirituelle, réservée aux seuls bons. Nous reviendrons sur cette importante nouveauté au chapitre du « Péché et de la Mort ».

Allons plutôt au passage essentiel : « les âmes des justes, elles sont dans la main de Dieu ». Certains auteurs, comme Weber⁷, pensent que l'eschatologie du Pseudo-Salomon ne dépasserait pas la doctrine classique sur le shéol. Le livre de la Sagesse serait dirigé contre les doctrines grecques eschatologiques et anthropologiques, et l'auteur serait un pharisien qui maintiendrait la conception ancienne du shéol contre les Sadducéens.

Aussi, dans ces perspectives, « les âmes des justes sont dans la main de Dieu » ne pourrait désigner autre chose qu'un séjour dans le shéol dans des conditions meilleures que les âmes impies, mais toujours au shéol. Si telle devrait être l'exégèse donnée à ce texte, il faudrait avouer que le Pseudo-Salomon serait tout autre chose que le défenseur attardé des doctrines ancestrales d'Israël sur le shéol. Une doctrine absolument nouvelle s'y ferait jour qui partagerait le séjour souterrain des morts en deux compartiments, l'un réservé aux bons et l'autre aux mauvais. Mais cette conception est absolument absente du livre de la Sagesse, comme d'ailleurs de toute la littérature biblique antérieure au Pseudo-Salomon. Weber se contredit : aux époques anciennes, il n'y avait aucune distinction entre bons et mauvais au shéol. Ce n'est pas un lieu où s'exerce le châtement pas plus que ce n'est un endroit où l'on peut trouver une récompense. La raison n'est pas, comme l'a prétendu Charles, que le shéol étant indépendant de Yahvé, aucune des distinctions morales qui prévalaient sur la terre n'y avait cours⁸. Elle est tout autre : c'est parce que la rétribution était uniquement terrestre que bons et mauvais allaient sans distinction au shéol. Le jugement moral se faisait dans « l'en deçà » : point n'est besoin de faire des séparations dans « l'au-delà ».

On a parfois prétendu qu'au séjour hébraïque des morts, il y avait place pour un lieu plus profond que le shéol ordinaire et on s'est fondé pour cela sur Is., XIV, 15 et Ez., XXXII, 23, lieux classiques de toute recherche sur ces notions.

7. *Zeitschrift für Wissenschaftliche Theologie*, 1905, pp. 431 et sq.

8. *A critical History of the Doctrine of a future Life*, Londres, 1899, pp. 35 et 36.

Dans le célèbre texte d'Isaïe décrivant la descente du Roi de Babylone aux enfers, on a eu simplement le tort de négliger son genre littéraire. C'est singulièrement durcir la valeur d'une expression poétique comme « les profondeurs de la fosse » (*yarketê bôr*) au v. 15 que d'y voir des intentions doctrinales; c'est oublier aussi que le poète veut mettre ici en contraste « les profondeurs du septentrion » aux « profondeurs du shéol » (*yarketê saphon*) :

« Toi qui disais en ton cœur :
je monterai dans les cieux,
au-dessus des étoiles de Dieu,
j'élèverai mon trône;
je m'assiérai sur la montagne de l'assemblée,
dans les profondeurs du septentrion,
je monterai sur le sommet des nuées,
je serai semblable au Très-Haut ».

Il est clair qu'Isaïe oppose à l'hybris du Roi de Babylone déifié, qui a voulu dans sa prétention monter à l'Olympe accadien à l'extrémité du mystérieux Saphon, son extrême humiliation au fond du shéol et rien de plus⁹.

En Ez., XXXII, 23, au chapitre de la descente du Pharaon au shéol, on dit d'Assur que ses sépulcres sont placés au « plus profond de la fosse ». Le contexte et le ton du récit rappelant étonnamment celui d'Isaïe, il y aurait lieu de croire que l'expression « *yarketê bôr* » est une réminiscence venant de ce prophète.

Ce serait aussi singulièrement se méprendre que de voir je ne sais quel contenu théologique dans un passage du Pseudo-Salomon de genre midrashique où l'on dit des ténèbres d'Égypte qu'elles sont sorties des « profondeurs de l'Hadès impuissant » (*Sag.*, XVII, 14).

C'est seulement à partir du livre d'Énoch que la notion de shéol prendra une coloration religieuse. Cette conception se fera jour grâce à la croyance en la résurrection et aux rétributions dans l'au-delà. Alors l'antique demeure souterraine des morts se partagera en plusieurs compartiments, les uns réservés aux bons, les autres aux méchants (En., XXII, 1). En certains endroits, le shéol est le séjour intermédiaire des justes (En., XXII, 1 et sq., LI, 1), en d'autres, celui des méchants uniquement : c'est alors l'équivalent de la Géhenne (En., LXIII, 10; XCIX, 11; CIII, 7). Le dernier terme de cette évolution est certainement dû au fait que la résurrection était limitée aux justes : les âmes des méchants restèrent simplement dans le shéol qui devint alors l'enfer ou la Géhenne¹⁰. C'est préluder déjà à la conception chrétienne de l'enfer.

9. Cfr dans ce sens : A. Davidson, *The Theology of the Old Testament*, p. 429; E. P. Sutcliffe, *The Old Testament and the future Life*, p. 58, et les Commentaires, entre autres Gray, dans *International Critical Commentary*, etc.

10. Cfr R. H. Charles, *The Book of Enoch or I Enoch*, Oxford, 1912.

Comme on le voit, l'évolution de la notion de shéol, telle qu'elle apparaît en certaines parties d'un livre apocryphe, rédigées à une date assez proche du Pseudo-Salomon, est absolument absente de notre auteur.

Dans le passage du livre de la Sagesse que nous étudions, l'expression grecque « être dans la main de Dieu » équivaut à la même expression hébraïque que l'on trouve en *Deut.*, XXXIII, 3 : « Il aime aussi les peuples, tous les saints sont dans sa main », ou à la formule « être dans l'ombre de la main de Dieu ¹¹ ». Elles signifient toutes les deux la protection divine. Pour exprimer la faveur divine, on dira aussi que « la main de Dieu est sur quelqu'un ¹² », ce qui n'est que la formule abrégée de cette autre : « la main bienfaisante de Yahvé est sur quelqu'un ¹³ ».

Le sens du verset de la Sagesse nous paraît donc être le suivant : « Les âmes des justes seront sous la protection toute spéciale de Dieu, elles auront sa faveur ». La suite vient préciser le sens du texte : « ils ne subiront pas de tourments », et elle est reprise plus loin : « De sa droite, il les abritera » (*Sag.*, V, 16). On notera d'ailleurs qu'un des parallèles les plus étroits avec le livre de la Sagesse est celui de saint Jean : « Mes brebis écoutent ma voix. Elles ne périront pas pour toujours, personne ne les arrachera de ma main » (X, 29). Le sage ne dit pas explicitement que cette béatitude est vécue auprès de Dieu (et ce serait vraiment par trop presser le sens de la locution « être dans les mains de Dieu »). Cependant tout nous amène à cette conclusion. L'Hadès, l'équivalent du shéol hébraïque, est pour le Pseudo-Salomon un lieu désagréable et ténébreux (XVII, 14-21), qu'il met en étroite liaison avec la mort de l'âme (I, 14). Ce ne peut donc être le lieu où les âmes des justes trouveront la paix. Par ailleurs, un passage de la Sagesse, précédemment étudié, dit du juste mort prématurément, qu'« il a été transféré » (IV, 10). Or, nous avons vu là un écho du sort privilégié dans l'autre monde de certains justes auprès de Dieu.

On peut donc conclure, semble-t-il, que, pour le Sage, les justes jouissent après leur mort d'un grand bonheur auprès de Dieu. Ce serait, en effet, se méprendre sur le sens des versets suivants que d'y voir comme Weber ¹⁴ une curieuse doctrine eschatologique : l'attente des justes dans le shéol, immédiatement après leur mort, d'une récompense qui ne leur serait accordée que le jour du jugement universel avant la résurrection.

p. 128, et *A critical History of the Doctrine of a future Life*, passim; H. H. Rowley, *The Relevance of Apocalyptic*, 1950 (réimpression), pp. 55 et sq., etc.

11. Cfr Is., LI, 16, où c'est dit d'Israël et XLIX, 2, où c'est dit du Serviteur.
12. Cfr Esd., VII, 6; VIII, 22, 31. Cfr Luc, I, 66 : « la main de Dieu est avec lui », expression traduite littéralement par la Peschitta.

13. Cfr Esd., VII, 9; VIII, 18; Neh., II, 8, 18.

14. *Op. cit.*, p. 429.

« S'ils ont, aux yeux des hommes, connu le châtement, leur espérance était pleine d'immortalité; pour une peine légère, ils recevront de grands bienfaits. Dieu les a soumis à l'épreuve, il les a trouvés dignes de lui; comme l'or au creuset, il les a éprouvés, comme un holocauste il les a agréés » (III, 4-6).

Il ne s'agit dans ces versets que des justes persécutés, soit ceux du passé, soit en général tous les justes qui éprouvaient le même sort et qui précisément, dans leurs épreuves, sont réconfortés par l'espérance de l'autre monde¹⁵.

C'est une perspective nouvelle qui s'ouvre aux justes à partir du verset 7, sur laquelle il importe maintenant d'insister :

« Au jour de sa visite, ils resplendiront, ils courront comme des étincelles à travers le chaume. Ils commanderont aux nations et domineront les peuples, et le Seigneur régnera sur eux pour toujours. Ceux qui mettent en lui leur confiance, comprendront la vérité, et ceux qui sont fidèles demeureront auprès de lui dans l'amour, car ses élus trouveront grâce et miséricorde » (III, 7-9).

Après les épreuves des justes persécutés, viendra le jugement de Dieu : le jour de sa visite (καιρός επισκοπῆς). Mais de quelle visite s'agit-il, celle qui s'opère au moment de la mort, ou celle du jugement général? Si l'on juge par certains emplois du mot ἐπισκοπή, en particulier dans le livre de la Sagesse¹⁶, et déjà dans la littérature prophétique antérieure, c'est d'un événement général qu'il est question¹⁷, καιρός επισκοπῆς traduit¹⁸, en effet, une expression prophétique et eschatologique que l'on rencontre déjà dans Os., IX, 7; Is., X, 3; Mich., VII, 4, mais surtout dans Jér., VIII, 12; X, 15, etc. Ici, comme le contexte l'indique suffisamment, l'expression « le jour de sa visite » a un sens favorable pour les justes et défavorable pour les impies (v. 10).

Un deuxième problème se pose qui est à résoudre maintenant. Comment faut-il entendre cette domination des justes sur les nations? S'agirait-il ici d'un triomphe des Juifs sur leurs ennemis? Certaines expressions en effet sembleraient nous mener à cette conclusion :

15. C'est sur la première ou sur la seconde catégorie que le Pseudo-Salomon mettra l'accent, suivant qu'on fera de l'aoriste κολασθῶσιν (III, 4) un aoriste à sens passé marquant l'action pure et simple, ou un aoriste gnomique. Cfr R. Schütz, *Les idées eschatologiques du livre de la Sagesse*, Strasbourg, 1935, p. 80.

16. On trouve encore 5 fois le terme dans la *Sag.* : I, 20; III, 13; IV, 15; XIX, 14; XIV, 11. Dans ce dernier passage, le sens est défavorable.

17. Dans ce sens, cfr Schütz, *op. cit.*, p. 86 et sq. et Lagrange, dans la *Revue Biblique*, 1907, p. 99.

18. La LXX traduit l'expression hébraïque « le jour de sa visite », « yôm peqadah » ou « 'eith peqadah » par ἡμέρα επισκοπῆς ou καιρός επισκοπῆς.

« ils courront comme des étincelles à travers le chaume » rappelle en effet Abdias, 18¹⁹ :

« La maison de Jacob sera du feu,
la maison de Joseph, une flamme,
la maison d'Esau, du chaume !
Elles l'embraseront et la dévoreront,
et nul ne survivra de la maison d'Esau !
C'est Yahvé qui le dit » (trad. Trinquet).

ou même Zach., XII, 6 :

« En ce jour-là, je ferai des chefs de Juda
comme un brasier ardent dans du bois,
comme une torche enflammée dans une gerbe ;
et ils dévoreront à droite et à gauche tous les peuples d'alentour. »

Ces deux passages sont tributaires de l'esprit revanchard d'Israël et de l'espérance en sa restauration historique. On ne peut en dire autant du livre de la *Sagesse*. En effet, il n'est pas question dans le contexte du Pseudo-Salomon du peuple d'Israël et de ses ennemis. Par ailleurs, ainsi que nous l'avons montré, le « resplendissement » des justes désigne l'état glorieux des âmes. Il faut donc dire, comme le P. Lagrange, que l'auteur a « transporté à l'eschatologie définitive certaines images de l'eschatologie historique²⁰ ». La pensée d'une domination des justes sur les impies apparaît d'ailleurs dans un autre passage de la *Sagesse* :

« Le juste qui meurt condamne les impies qui vivent,
et la jeunesse sitôt consommée condamne la vieillesse sans fin du
méchant » (IV, 16).

Ces deux exemples donnent donc à penser que la vieille idée de revanche nationaliste a été remplacée par une idée morale.

Au terme de notre exégèse de *Sag.*, III, 1-9, on peut schématiser ainsi nos conclusions. Les âmes des justes vivront auprès de Dieu, ce sera la récompense de leur vie d'ici-bas où ils ont été souvent persécutés par les impies. Cette vie « dans la main de Dieu » semble bien se situer immédiatement après leur décès. Mais le Sage envisage encore pour tous les justes un nouvel éclat de gloire au moment du jugement universel. Tout en nous gardant de nous méprendre sur la

19. Il semble donc inutile de corriger le texte grec du livre de la *Sagesse*, III, 7 pour lire « la voie lactée » au lieu de « chaume ». Cfr A. Dupont-Sommer, *De l'immortalité astrale dans la Sagesse de Salomon* (III, 7), dans la *Revue des Etudes grecques*, LXII, 1949, pp. 80-87. On peut facilement expliquer le texte grec par des allusions à des passages antérieurs de l'Écriture. Point n'est besoin de faire entrer en ligne de compte une correction hypothétique inspirée du néo-pythagorisme qui faisait des justes des étoiles de la voie lactée. Sur ce dernier point, cfr Franz Cumont, *Lux perpetua*, Paris, 1949, chap. III, pp. 142 et sq.

20. *Op. cit.*, p. 100; cfr aussi Schütz, *op. cit.*, p. 91 et Heinisch cité par Schütz.

phraséologie de ce passage où semblerait apparaître non pas une eschatologie transcendante mais un règne tout terrestre d'Israël sur les nations, il est préférable d'insister sur les conditions mêmes de la béatitude avec Dieu qui sera union dans l'amour (III, 9).

L'immortalité dans les documents de Qumrân

Nous disions précédemment que c'est surtout un vocabulaire approprié que la doctrine juive de l'immortalité de l'âme a trouvé dans la philosophie grecque. Mais un fait nouveau doit être mis présentement en lumière depuis la célèbre découverte des manuscrits du désert de Juda.

Après les nombreuses discussions qu'ont suscitées ces précieux documents sortis des grottes des bords de la Mer Morte, un certain « consensus » semble bien se faire qui les situe soit au II^e siècle, soit au I^{er} siècle avant notre ère²¹. En tout cas, sur le point qui nous occupe, celui de l'immortalité, il faut avouer qu'ils présentent une doctrine de la plus haute importance, qui la place entre la doctrine macchabéenne de la résurrection et celle de l'immortalité de l'âme de la Sagesse.

Dans un des hymnes publiés jusqu'à ce jour, on rencontre précisément ce que jamais on n'avait rencontré dans les psaumes de l'Ancien Israël :

« Je te loue, Seigneur,
parce que tu as délivré mon âme de la fosse
et que tu m'as fait remonter du Shéol Abaddon
sur une hauteur éternelle.
Je marche sur une plaine immense
et je sais qu'il y a de l'espérance
pour celui que tu as formé de poussière
pour l'assemblée éternelle.
Et l'esprit coupable, tu l'as purifié d'un grand péché
pour qu'il prenne place avec l'armée des Saints
et qu'il entre avec l'assemblée des fils des cieux.
Et tu as fait tomber sur l'homme un sort éternel,
avec les esprits de science pour louer ton nom dans l'assemblée
et pour raconter tes merveilles en présence de toutes tes œuvres. »²²

Certains ont prétendu que les expressions « l'armée des Saints »

21. Le P. de Vaux, au cours d'une communication au Congrès international d'exégèse d'Ancien Testament tenu au mois d'août 1953 à Copenhague, estimait que le monastère de Qumrân a été fondé sous Jean Hyrcan-Alexandre Jannée, c'est-à-dire aux alentours de l'an 100 av. J.C., comme témoignent un certain nombre de monnaies les plus anciennes de ces prêtres asmonéens trouvées dans les fouilles. Il aurait été occupé jusqu'en 70 de l'ère chrétienne par la même communauté religieuse, puis par des maquisards pendant quelques décades.

22. Le psaume a été édité par le Prof. Sukenik, dans *Megilloth Genozoth*, t. II, Jérusalem, 1950, pl. VII. Ces pièces ont été traduites en français par

ou « l'assemblée des fils des Cieux » ne visaient que les membres de la secte de Qumrân dans leur sainte vie quotidienne, « in via » comme diraient les théologiens²³. D'autres, au contraire, ont vu avec raison dans ce psaume une claire affirmation de la doctrine de l'immortalité céleste²⁴. Sans vouloir revenir ici sur ce que nous avons dit ailleurs, contentons-nous de préciser que les « Fils des Cieux », tout comme « les Saints », ne peuvent désigner que les anges, comme dans plusieurs passages du livre d'Enoch : VI, 2; XIV, 3; I, 9; XIV, 33.

En effet, des arguments tirés de la critique des sources et de l'exégèse même du psaume nous y invitent.

Notre psaume présente de grandes ressemblances dans l'expression même avec le Ps. LXXXIX, 6-7, dont il paraît bien se souvenir. On n'a pour s'en persuader qu'à rappeler la similitude des expressions : « l'assemblée des Saints », « les fils de Dieu », « les cieux célèbrent tes merveilles » d'un côté, et de l'autre : « l'armée des Saints », « l'Assemblée des Fils des Cieux », « raconter tes merveilles », etc. Or, comme le Psaume canonique parle des Anges dans le ciel, il y a tout lieu de croire que notre psaume en parle aussi. Il admet donc que les Justes participent à la vie même des Anges dans le ciel, à leur vie bienheureuse²⁵. Or on n'avait encore jamais dit cela auparavant. J'ajouterai pour ma part que cette immortalité bienheureuse semble bien comporter la résurrection corporelle. On nous parle en effet de ceux qui ont été faits de poussière et qui sont destinés à l'assemblée éternelle. On met en contraste le corps périssable d'une part, et d'autre part l'éternité qui lui est réservée dans l'au-delà. Le Psalmiste insiste sur la faiblesse de son corps : il est « façonné avec de l'argile », et « pétri avec de l'eau », il s'étonne qu'on puisse avoir quelque estime pour lui²⁶. Dan., XII, 2 : « Beaucoup de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle... » etc., est très proche de notre passage. Ce rapprochement avec Daniel nous paraît d'autant plus probable que l'on a trouvé dans la grotte de 1947 des fragments du livre canonique, ce qui

R. Tournay, dans la *Revue Biblique*, LVI, 1949, pp. 218-285; A. Dupont-Sommer, *Aperçus préliminaires sur les Manuscrits de la Mer Morte*, Paris, 1950, pp. 85-96; G. Vermès, dans les *Cahiers Sioniens*, 1950, pp. 176-202; G. Lambert, dans la *Nouvelle Revue Théologique*, LXXIV, 1952, pp. 284-290. Certains hymnes ont été traduits en anglais par Meir Wallenstein, *Hymns from the Judaean Scrolls*, Manchester, 1950.

23. Ainsi G. Lambert, dans la *Nouvelle Revue Théologique*, 1949, pp. 636-637; G. Vermès, dans les *Cahiers Sioniens*, IV, 1950, p. 5 du tirage à part.

24. Déjà Tournay, *art. cit.*, p. 221; nous-même, dans *L'eschatologie des documents de Khirbet Qumrân*, dans la *Revue des Sciences Religieuses*, XXVI, 1952, pp. 375-376; A. Dupont-Sommer, *Aperçus*, p. 90; J. Van der Ploeg, *Immortalité de l'homme d'après les textes de la Mer Morte*, dans *Vetus Testamentum*, vol. II, 1952, pp. 171 et sq.; A. Dubarle, *Une source du livre de la Sagesse?*, *art. cit.*, p. 439.

25. Cfr A. Dubarle, *art. cit.*, pp. 439-440.

26. Lignes 6 et 7.

prouve que les membres de la secte le connaissaient et l'utilisaient. Il faut noter par ailleurs l'influence littéraire positive de Daniel sur les textes de Qumrân²⁷...

Enfin l'exégèse du texte de l'hymne lui-même (car c'est un hymne d'actions de grâce que ce psaume) vient corroborer nos affirmations. Nous nous arrêterons quelques instants sur un terme essentiel de ce document : « la hauteur éternelle ». On a justement fait remarquer²⁸ que cette expression ne se trouve jamais dans l'Ancien Testament. On y rencontre seulement des expressions voisines peu éclairantes pour notre psaume ; les collines éternelles²⁹. On a aussi rapproché³⁰ le début de notre psaume de la croyance essénienne telle que Josèphe nous la rapporte : « une croyance est bien affermie chez eux que le corps est corruptible et la matière qui le compose inconsistante, mais que l'âme est immortelle et impérissable, qu'elle habitait l'éther le plus subtil, qu'attirée dans le corps comme dans une prison, elle s'unit à lui par une sorte de charme naturel, que cette âme une fois détachée des liens de la chair, débarrassée pour ainsi dire d'un long esclavage, prend son vol joyeux vers les hauteurs³¹ ».

On pourrait tout aussi bien rappeler que cette « hauteur éternelle » doit être le séjour de Dieu et qu'elle doit être l'équivalent de « la montagne de Dieu », située dans le Nord (Is., XIV, 13), de la « sainte montagne de Dieu » où d'après Ezéchiel il y a le jardin d'Eden (XXVIII, 14). Le livre d'Énoch, faisant écho au prophète, parle de sept montagnes, dont la septième la plus haute, placée au milieu de celles-ci, constituait le trône de Dieu, le lieu où il y avait l'arbre de vie dont le fruit était réservé aux élus (En., XXV, 3, 5). Sur cette montagne, il y a le jardin, demeure des justes au temps d'Énoch et de Noé (LXI, 12 ; LX, 8, 23) et séjour des anciens pères (LXX, 2-4).

C'est bien un écho d'une semblable doctrine que nous devons avoir dans notre psaume. Et de fait, l'on a mis en lumière que la prière du matin de la liturgie synagogale comporte deux fois la même expression dans un contexte non équivoque où Dieu est loué comme créateur de ses serviteurs placés sur « une hauteur éternelle » (ces serviteurs n'étant autres que les Anges)³².

Un autre psaume de Qumrân³³ a été aussi parfois cité, qui nous paraît beaucoup moins net sur la doctrine de l'immortalité³⁴ :

« Car tu es Dieu, tu répondras en les jugeant dans ta force
selon leurs idoles

27. Notre *art. cit.*, pp. 377-378.

28. Meir Wallenstein, *op. cit.*, p. 16.

29. *Gen.*, XLIX, 26 ; *Deut.*, XXXIII, 15 ; *Hab.*, III, 16.

30. A. Dupont-Sommer, *Aperçus...*, p. 89.

31. *Guerre des Juifs*, II, VIII, 11 (trad. Théodore Reinach).

32. D'après une lettre de M. Hénoch Yalon à J. Van der Ploeg, dans *Vetus Testamentum*, vol. III, n° 2, 1953, pp. 191-192.

33. *Megilloth Genousoth*, t. II, Pl. IX, lignes 14 à 18. Psaume D.

34. J. Van der Ploeg, *art. cit.*, p. 174 ; A. M. Dubarle, *art. cit.*, p. 441.

et selon la multitude de leurs crimes,
de telle sorte qu'ils soient pris dans leurs pensées,
ceux qui se sont détournés de ton Alliance.
Mais tu détruiras, au moment du jugement, tous les hommes de ruse
et les voyants d'égarément, on n'en trouvera plus.
Car il n'y a nulle folie dans toutes tes œuvres
et il n'y a pas de ruse dans la prudence de ton cœur.
Et ceux qui sont selon ton âme se tiendront devant toi pour toujours
et ceux qui marchent selon la voie de ton cœur seront affermis
pour toujours ».

Le Psalmiste, en ce passage, oppose le sort des méchants, des « hommes de ruse », aux justes, à « ceux qui marchent selon la voie du cœur de Dieu ». Les uns seront détruits, les autres se tiendront devant Dieu pour toujours. Il est possible que ce psaume vise l'immortalité, mais, si on ne connaissait par ailleurs l'existence de cette croyance parmi les membres de la secte de Qumrân, il n'y aurait pas davantage dans ce verset du psaume apocryphe : « Et ceux qui sont selon ton âme se tiendront devant toi pour toujours » que dans celui du psaume canonique : « Tu m'as établi à jamais devant ta face » (*Ps.* XLI, 12). Mais on a fait remarquer que ce psaume offrait aussi quelques points de contact avec le *Ps.* LXXXIX dont nous avons parlé précédemment³⁵.

Un troisième texte de Qumrân doit être enfin versé au dossier de l'immortalité qui pose précisément le problème des relations entre le livre de la Sagesse et nos documents. Il est emprunté au *Manuel de Discipline*. « La récompense de tous ceux qui marchent sous l'inspiration (de l'esprit de vérité) consistera en santé, abondance de paix, longueur des jours, fécondité de la race, avec toutes les bénédictions d'éternité et joie éternelle, dans la vie éternelle, et une couronne de gloire avec un vêtement de splendeur dans la lumière éternelle³⁶ ».

Il faudrait aussi maintenant tenir compte d'un texte eschatologique du livre des Jubilés qui exalte tout particulièrement le bonheur des âmes dans l'au-delà mais sans que le corps y participe. Voici comment ce livre décrit la restauration finale³⁷ :

« Et dans ces jours les enfants commenceront à chercher les lois, et à poursuivre les commandements et à retourner dans les sentiers de la justice. Et les jours commenceront à se multiplier et à augmenter parmi ces fils des hommes, de génération en génération, et de jour en jour, jusqu'à ce que leurs jours appro-

35. On a noté, en particulier, la présence du verbe *arak*, se ranger, pour une comparaison, dans le psaume de Qumrân, ligne 20 et dans le *Ps.* LXXXIX, 7, et l'emploi de *sod*, assemblée, dans l'une et l'autre pièce. A. Dubarle, *op. cit.*, p. 441, commente : « Ces justes se sont rangés auprès de Dieu non pas pour se comparer à lui comme dans le *Ps.* LXXXIX, 7, mais pour jouir de sa présence et se tenir prêts à exécuter ses ordres, comme le font les anges ».

36. IQS, IV, 7-8.

37. D'après la traduction citée par le P. Lagrange, *Le Judaïsme avant J.C.*, Paris, pp. 118-119.

chent de mille ans, et atteignent même un chiffre plus élevé que celui d'auparavant. Et il n'y aura pas de vieillards ni personne qui ne soit satisfait de ses jours, car tous seront comme des enfants et de jeunes hommes. Et ils achèveront tous leurs jours et vivront en paix et en joie, et il n'y aura ni Satan, ni aucun mauvais destructeur, car tous leurs jours seront des jours de bénédiction et de salut. Et dans ce temps le Seigneur guérira ses serviteurs, et ils se relèveront et verront une grande paix et repousseront leurs adversaires, et les justes verront et seront reconnaissants et se réjouiront pour toujours et à jamais, et verront (s'accomplir) tous leurs jugements et leurs malédictions sur leurs ennemis. Et leurs os se reposeront dans la terre et leurs esprits auront beaucoup de joie et ils sauront que c'est le Seigneur qui exécute le jugement et fait grâce à des centaines et à des milliers, et à tous ceux qui l'aiment » (XXXIII, 20-31).

Si nous citons, à côté des textes précédents, ce passage du livre des Jubilés connu depuis bien longtemps, c'est qu'il faisait partie de la bibliothèque des sectaires de Qumrân et qu'ils en partageaient probablement la doctrine eschatologique. C'est ce qu'il nous faut examiner.

Bien avant les découvertes de manuscrits dans les grottes de la région de la Mer Morte, certains savants, étudiant le milieu d'origine du livre des Jubilés, ne pouvaient se résoudre à le rattacher à la secte pharisienne en raison de la négation de la résurrection. Déjà Jellinek³⁸ (1853-1855) et Lagrange³⁹ en 1931 attribuaient le livre à la secte essénienne. A. Lods n'est pas loin de ces deux auteurs quand il rattache le livre des Jubilés au milieu sadoquite et quand il souligne en tout cas sa parenté étroite avec l'écrit de Damas ou Document Sadocide⁴⁰.

Mais, depuis les récentes découvertes, l'hypothèse de l'origine plus ou moins essénienne du livre des Jubilés nous paraît hautement probable. En dehors de la présence de fragments de cet apocryphe dans les grottes de Qumrân, on peut signaler quelques ressemblances frappantes de doctrine. Comme dans le *Manuel de Discipline*, on peut noter un certain dualisme. Dans l'un et l'autre écrit, Satan, Mastéma, ne fait plus partie comme dans Job de la cour divine. Il est substitué à Dieu. Dans le livre des Jubilés, c'est Mastéma et non plus Yahweh qui tente Abraham (XVII, 15-18), qui veut tuer Moïse (XLVIII, 2-4), qui endurecit le cœur des Egyptiens (XLVIII, 17) et qui tue leurs premiers-nés (XLIX, 2). Mastéma est le chef d'un véritable

38. Cité par A. Lods, *Histoire de la littérature hébraïque et juive*, Paris, 1950, p. 814. Cfr aussi J. B. Frey, *Apocryphes de l'A.T.*, dans le *Dictionnaire de la Bible, Supplément*, c. 376.

39. *Judaïsme*, p. 121. Cet auteur s'exprime ainsi : « Les Esséniens avaient un culte spécial pour les anges; ils s'occupaient de spéculations scientifiques, mais surtout des livres anciens. Enfin, et c'est là le principal, ils envisageaient dans la mort une délivrance de l'âme, sortant du corps comme d'une prison. Il nous semble que ce sont là les traits du Livre des Jubilés, et nous n'hésitons pas à en attribuer l'origine à l'un des ancêtres de la secte ».

40. *Op. cit.*, p. 815.

royaume. Il en va de même dans la section des deux Esprits du *Manuel de Discipline* : « Entre les mains du Prince des lumières se trouve le gouvernement des fils de justice... entre les mains de l'Ange des ténèbres se trouve le gouvernement des fils d'iniquité ⁴¹ ».

De part et d'autre, on trouve aussi des traces de polémique au sujet du calendrier et le livre des Jubilés comme les écrits de la secte de Qumrân adopte le calendrier solaire ⁴².

On peut noter aussi un messianisme assez semblable. Le livre des Jubilés qui exalte grandement la maison de Lévi promet aux descendants de ce dernier à la fois le pouvoir civil et ecclésiastique : « Tes fils seront princes et juges et chefs de toute la race des fils de Jacob ; ils proféreront la parole du Seigneur en droiture ⁴³... » Mais conformément aux antiques prophéties messianiques, on ne pouvait éviter de placer le Messie dans la tribu de Juda. Quand on arrive à la bénédiction de Jacob mourant, ce dernier dit à Juda : « Tu seras un prince, et un de tes fils sur les fils de Jacob... » (*Jub.*, XXXI, 18). Si la doctrine des deux Messies (le Messie de Lévi et le Messie de Juda) est moins nettement exprimée dans le livre des Jubilés que dans les Testaments des XII Patriarches, elle n'en est pas moins proche de la doctrine du *Manuel de Discipline* qui annonce l'avènement « des deux Messies d'Aaron et d'Israël ⁴⁴ ».

Enfin, divers auteurs ont noté des influences littéraires positives du livre des Jubilés sur les écrits de Qumrân. Faute de pouvoir insister sur ce point, bornons-nous à rappeler que le Document de Damas cite « le livre des divisions des temps » qui n'est autre que le livre des Jubilés.

Pour l'eschatologie, quand on analyse le contenu du texte des Jubilés mentionné plus haut, on ne peut s'empêcher de constater des ressemblances frappantes avec le passage du *Manuel de Discipline* cité précédemment. La doctrine traditionnelle des rétributions terrestres y voisine avec celle des rétributions dans l'au-delà. En effet, ceux qui pratiqueront les préceptes de la Loi jouiront d'une longue vie, vie plus longue encore que celle des patriarches antédiluviens. Il n'y aura pas de maladie mais Dieu relèvera ses serviteurs et les guérira et ils vivront dans la paix et la joie. Toutes ces promesses sont en tout point semblables à celles du Manuel : santé, abondance de paix, longueur des jours. Mais pour les rétributions dans l'au-delà il y a une différence. Si le texte de Qumrân cité précédemment

41. *Manuel de Discipline*, III, 20.

42. Cfr sur ce point Lagrange, dans la *Revue Biblique*, 1912, pp. 354-355 ; S. Talmon, dans *Biblica*, XXXII, 1951, p. 549 ; D. Barthélemy, dans la *Revue Biblique*, 1952, pp. 199 et ss. ; Dupont-Sommer, dans *Vetus Testamentum*, vol. II, 1952, n° 3, pp. 227-243, et nous-même, dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, oct. 1953, pp. 37-40.

43. *Jub.*, XXXI, 15. On évite cependant ici le titre de Messie.

44. IX, 11. — Cfr *Revue Biblique*, 1953, p. 290.

mentionne la vie éternelle, nous ne pensons pas qu'on doive exclure nécessairement la résurrection. La mention « du vêtement de splendeur dans la lumière éternelle » nous paraît implicitement se référer à une restauration glorieuse du corps⁴⁵. Or le texte des Jubilés envisage simplement une vie bienheureuse des esprits des justes (« leurs os se reposeront dans la terre ») sans résurrection. Ce passage est tout proche de la doctrine essénienne sur l'au-delà telle que Josèphe l'a rapportée⁴⁶ mais non, semble-t-il, de la doctrine des écrits de Qumrân publiés jusqu'à ce jour. Les divers textes cités précédemment laissent tous entendre que le corps des justes participera au bonheur eschatologique. Cette doctrine de la résurrection pourrait être due à des apports pharisiens, encore que ces variantes puissent s'expliquer soit par la présence simultanée de divers courants doctrinaux, soit par l'évolution doctrinale au sein de la secte. Du reste, la doctrine du livre des Jubilés n'est pas éloignée de celle de cette inscription juive trouvée en Egypte à Tell el Yehoudieh : « La tombe que voici recélé dans son sein mon corps, élevé dans la pureté, mais l'âme s'en est allée vers les saints⁴⁷ ».

Un problème est à résoudre maintenant, celui des relations de la doctrine des sectaires de Qumrân et celle du livre de la Sagesse. On ne peut s'empêcher de constater un certain nombre de rapprochements avec le Pseudo-Salomon. Tout d'abord, comme dans le Livre de la Sagesse, l'immortalité dans l'au-delà voisine avec la doctrine traditionnelle de la rétribution terrestre : fécondité de la race, longue vie, prospérité. L'auteur du livre de la Sagesse ne s'inspire-t-il pas lui aussi dans son indignation des manières de voir classiques :

« Quant aux enfants d'adultères, ils ne prospéreront pas, la race issue d'un commerce coupable disparaîtra. Même si leur vie se prolonge, on ne fera d'eux aucun cas, et finalement leur vieillesse sera sans honneur » (III, 16-17).

Il attache encore quelque prix, malgré sa croyance en l'immortalité spirituelle, à l'immortalité du souvenir : « L'immortalité s'attache à la mémoire » (IV, 1 b) et, « par elle (la Sagesse), j'obtiendrai l'immortalité et je laisserai un souvenir éternel à ceux qui viendront après moi » (VIII, 13).

Mais outre cette ressemblance générale, il y a des contacts plus précis de vocabulaire, toujours, notons-le bien, à propos du bonheur des élus. « L'abondance de la paix » du *Manuel de Discipline* rappelle la paix de la Sagesse dans laquelle seront les élus (III, 3). Mais,

45. Enoch, LXII, 15-16 (Section des Paraboles), lie explicitement la résurrection des justes à la vêtue d'ornements de lumière.

46. Cfr supra.

47. J. B. Frey, *Corpus inscriptionum iudaicarum*, vol. II, n° 1510. Elle date probablement de l'an 5 avant J.C.

dans ce dernier passage, cette « paix » est déjà transposée dans l'au-delà. « La vie éternelle » des justes du *Manuel de Discipline* est à rapprocher de *Sag.*, V, 15 : « les justes vivent éternellement ». Ce contact prend toute sa signification si l'on se souvient que l'expression « la vie éternelle » ne se trouve dans tout l'Ancien Testament qu'en Daniel, XII, 2. L'expression « la couronne de gloire » du document de Qumrân se rencontre littéralement dans *Sag.*, V, 16 : « aussi recevront-ils de la main du Seigneur la couronne royale de gloire et le diadème de beauté ⁴⁸ ».

Le livre de la Sagesse semble donc avoir retenu du *Manuel de Discipline* tout ce qui touche à l'expression de l'immortalité spirituelle et du bonheur des élus. Mais il paraît, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avoir volontairement passé sous silence ou mis en sourdine ce qui se réfère à l'expression de la résurrection glorieuse. Le *Manuel de Discipline* semble donc se situer très exactement, du point de vue doctrinal, entre le livre de Daniel et le livre de la Sagesse.

Ces contacts entre les deux écrits deviendront plus probables encore si l'on rapproche, comme le P. Dubarle l'a déjà fait, *Sag.*, IX, 2 : « Par ta sagesse tu as formé l'homme pour dominer sur les créatures sorties de tes mains et gouverner le monde » et IQS, III, 17 : « c'est Lui qui a créé l'homme pour qu'il ait empire sur la terre » ; *Sag.*, III, 23 : « les mystères (de Dieu) », VI, 22 : « les mystères (de la Sagesse) » et IQS, III, 23 : « les mystères de Dieu », IV, 6 : « les mystères de connaissance », IV, 18 : « Dieu en ses mystères d'intelligence ». C'est aussi dans le *Manuel de Discipline* que la connaissance dont jouiront les élus, au jour de la visite, trouve un étroit parallèle. « Ceux qui mettent en Lui leur confiance comprendront la vérité » de *Sag.*, III, 9 trouve un écho très fidèle dans le document du désert de Juda : « les justes comprendront la connaissance de Dieu » (IQS, IV, 22). Cette connaissance sera d'ailleurs précédée d'une purification aussi bien dans le *Manuel de Discipline* que dans le Pseudo-Salomon ; mais il y a une différence : les membres de la communauté de Qumrân subiront une purification eschatologique, déjà réalisée ici-bas pour les Justes du livre de la Sagesse, lorsque viendra le jour de la Visite : « Et alors ⁴⁹ Dieu purifiera par sa vérité toutes les actions des hommes et il raffinera ⁵⁰ pour lui d'entre les hommes pour abolir

48. D'autres, il est vrai, traduisent τὸ βασιλείον εὐπρεπείας par « un royaume splendide » ; cfr Schütz, *op. cit.*, p. 167 ; P. Heinisch, J. Fischer, etc. Je ne vois pas qu'il y ait ici tautologie entre « la couronne royale de gloire » et « le diadème de beauté », mais simplement parallélisme synonymique, comme au même verset, entre « de sa droite il les abritera » et « il les couvrira de son bras » ; cfr Dubarle, *art. cit.*, p. 432.

49. C'est un « alors » eschatologique.

50. Le verbe hébreu employé ici est un terme technique de fonderie désignant le nettoyage des scories du métal : cfr Job, XXVIII, 1. En un sens figuré comme ici, Mal., III, 3, l'emploi pour les fils de Lévi passés au creuset purificateur.

tout esprit d'iniquité du milieu de sa chair et pour les purifier, dans l'esprit de sainteté, de toute action mauvaise » (IQS, IV, 20-21).

Le Jour de la Visite⁵¹ aura pour ultime effet, dans la Sagesse comme dans la Règle de la secte, le triomphe des justes sur les méchants, du bien sur le mal : « Dieu, grâce aux mystères de sa science et à la sagesse de sa gloire, a donné un temps à l'existence de l'iniquité; mais au jour de sa visite, il la détruira à jamais, et alors la vérité du monde apparaîtra pour toujours... » (IQS, IV, 18, 19), que l'on comparera aux derniers versets de *Sag.*, III, 10-11.

Voici enfin un dernier texte tiré d'une sorte de méditation religieuse d'une haute élévation, située à la fin du *Manuel de Discipline* :

« Une lumière est dans mon cœur (venant) de ses⁵² mystères merveilleux,
c'est dans l'Être éternel⁵³ que mon œil a contemplé la Sagesse,
parce qu'aux hommes est cachée la Connaissance⁵⁴
et les Conseils de prudence aux fils des hommes,
la Source de la justice et le réservoir de la force,
avec la demeure⁵⁵ de la gloire, à la congrégation de la chair.
Mais ceux que Dieu a choisis, il les a donnés en possession éternelle,
il les a constitués en héritage, dans la portion des Saints,
et avec les fils des Cieux, il a uni leur assemblée pour une communauté de Conseil.
Leur assemblée sera une sainte demeure pour la plantation éternelle,
tout le temps qui viendra » (XI, 5-8).

C'est un passage bien singulier et d'interprétation bien difficile que celui-là, et qui a, semble-t-il, une portée doctrinale inouïe. Les élus sont les membres de la Communauté de Qumrân, appelés ailleurs, dans le même document, « les élus du bon plaisir divin » (VIII, 6). Or, ils sont associés, unis au Anges, « ces esprits de connaissance » dont nous parle un des psaumes, sans doute dès ici-bas, mais, plus spécialement dans l'au-delà, « tout le temps qui viendra ». D'ailleurs, dans ces documents tout autant que dans certains textes chrétiens du Nouveau Testament, on ne distingue pas nettement le temps de l'éternité. Comme on l'a dit : « l'éternité est un temps infini ou, pour mieux dire, ce que nous nommons « temps », n'est autre qu'une fraction limitée par Dieu de cette même durée illimitée du temps de Dieu⁵⁶ ». La vie dans l'au-delà est donc une véritable « gno-

51. Le jour de sa visite, *mo'ed pequduthô*, se rencontre dans IQS, III, 18, cfr IV, 19. Cfr l'expression « la visite » en IV, 6 en un sens favorable, et en IV, 11 en un sens défavorable.

52. de Dieu.

53. On pourrait traduire : « Une lumière est dans mon cœur, venant des mystères merveilleux (qui sont) dans l'Être Eternel » (Brownlee).

54. On pourrait traduire différemment : « qui est cachée aux hommes de connaissance » (Brownlee, Davies). Nous traduisons comme Dupont-Sommer, Bo Reicke, Milik.

55. Ou la « source » (Brownlee).

56. O. Cullmann, *Christ et le Temps*, Neufchâtel, 1947, pp. 42 et ss. Cfr pp. 32 et ss.

se⁵⁷ », ce qui rejoint un autre passage du même document où l'on dit que les justes, grâce à une purification eschatologique, « comprendront la connaissance du Très Haut » (IV, 22), et un texte voisin de la Sagesse : « ceux qui mettent en lui (Dieu) leur confiance comprendront la vérité » (III, 9). Cette connaissance qui se présente comme une vision n'est pas accordée « à la congrégation de la chair », aux hommes qui n'appartiennent pas à la communauté de Qumrân, aux pécheurs. Elle est intime et personnelle et elle peut déjà commencer ici-bas (cfr II, 3).

On voit donc les rapprochements nombreux que l'on peut faire avec le livre de la Sagesse sur le point précis de l'immortalité de l'âme et du sort des justes dans l'au-delà, à tel point que se pose très fortement le problème de l'influence de l'un sur l'autre. Il n'est pas impossible que l'auteur de la Sagesse, rédigée en milieu alexandrin, ait connu le *Manuel de Discipline* et peut-être d'autres documents⁵⁸. Mais, notons-le bien, il ne paraît pas avoir tout accepté de la doctrine de Qumrân, en particulier le dualisme pessimiste et quelque peu fataliste qui classe le monde en deux camps ennemis, « ceux qui sont soumis à l'esprit de vérité et ceux qui sont soumis à l'esprit de perversité ». Ce dualisme lui a paru sans doute dangereux, puisqu'il semblait singulièrement réduire la liberté de l'homme en le soumettant à une sorte de déterminisme moral⁵⁹.

Ces rapprochements avec la doctrine de l'immortalité dans le livre de la Sagesse, qu'on ne peut pas nier, rattachent donc la doctrine du Pseudo-Salomon à un milieu non pas philosophique certes, mais profondément religieux. Ils donnent une force singulière à ces mots du P. Lagrange : « On voit combien l'immortalité (dans la Sagesse) est distincte de l'immortalité platonicienne, à laquelle on la compare souvent. Nulle part elle n'est regardée comme une conclusion philosophique. Jamais l'âme n'est représentée comme ayant dans sa nature une raison suffisante de subsister⁶⁰ ».

Avril, 1954.

M. DELCÔR
du Centre National de la
Recherche Scientifique.

57. Sur le sens qu'il faut donner à ce terme et sur les différences avec la « Gnose » hellénistique, cfr W. D. Davies, « Knowledge » in the Dead Sea Scrolls and Matthew XI, 25-30, dans *The Harvard Theological Review*, vol. XLVI, n° 3, 1953, pp. 131 et ss.

58. Nous aurions d'ailleurs une preuve de cette pénétration en milieu alexandrin dans un parallèle très saisissant entre la doctrine des « Deux Esprits » du *Manuel de Discipline* et un passage de Philon, *Quaestiones in Exodum*, II, 23. Cfr J. Daniélou, dans *Etudes*, t. 277, 1953, p. 370.

59. Le P. Dubarle a fort bien vu tout cela : *art. cit.*, p. 436.

60. *Le livre de la Sagesse, Sa doctrine des fins dernières*, dans la *Revue Biblique*, t. XVI, 1907, p. 94.